

## BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/006900**  
n°de gestion : **1996B00793**  
n°SIREN : **404 842 064 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 13/06/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

GEVOLYS société anonyme

99 route d Espagne 31100 Toulouse -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**procès-verbal du conseil d'administration du 27/10/2005 (2 exemplaires)**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Modification relative aux dirigeants d'une société**

DA. 6900

I

130606

96 B 793

ON LINE SERVICE  
Société Anonyme  
Au capital de 74 690 EUROS  
Siège social : 3 avenue de l'Europe  
ZAC du Canal  
31400 TOULOUSE

R.C.S. B 404 842 064 – 96 B 793

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 OCTOBRE 2005**

L'an deux mille cinq

Le 27 octobre  
à 16 heures,

Au siège social de la Société à TOULOUSE,

Les administrateurs de la société ON LINE SERVICE, se sont réunis en Conseil sur convocation de son Président SENAC Patrick.

**Sont présents et ont émargé le registre de présence :**

- Monsieur SENAC Patrick
- Monsieur SAUNIER Jean-Luc

Monsieur AMIRAULT Jean-Pierre est représenté par Monsieur SAUNIER Jean-Luc dont le pouvoir est joint au présent procès-verbal.

Le conseil réunissant la présence effective de la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

GORSSE Jean-Pierre, Commissaire aux Comptes, de la Société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

SENAC Patrick préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

SAUNIER Jean-Luc assume les fonctions de Secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

**I - PROJET D'UNE CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**II - DEMISSION DE Monsieur MERCE Pierre Jean en qualité de directeur général délégué**

**I – PROJET D'UNE CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Le Président expose au Conseil d'Administration l'intérêt pour la société ON LINE SERVICE de céder les éléments d'actif dépendant d'un fond de commerce de création et de développement de logiciels liés à l'activité EAO (enseignement Assisté par ordinateur) et plus particulièrement les logiciels tels qu'identifiés dans le chapitre « A – NATURE DES ACTIFS CEDES ». Ces actifs en reçoivent pas tout le développement nécessaire en raison des moyens très importants mis dans le développement du département SECURITE et notamment du produit « OSGRIM ».

Cette cession permettait donc de récupérer des capitaux pour assurer le développement de produits dans le domaine de la sécurité qui devient l'activité maîtresse de la société.  
Les modalités de cette cession sont les suivantes.

**A - NATURE DE L'ACTIF CEDE**

pls. JF

- logiciels et contrats de maintenance en cours tels qu'identifiés dans le document OLS/PJM/06/09/10/ECH
- outils de développement propres à ces actifs
- contrats de travail du personnel attaché à cette branche d'activité (quatre personnes) : MERCE Pierre-Jean, N'GUYEN VAN KY Stéphane, PAGNONCELLI Hervé, ZARGOZA David.

### **B – MODALITES FINANCIERES**

- Paiement de 134.000 euros à la date de la reprise,
- règlement dans la limite globale de 70 000 euros de commissionnement sur des affaires préalablement définies et qui feront l'objet d'une énumération détaillées dans le convention de cession, et le courrier référencé 10/0034c/05.

### **C – EFFET**

La date d'effet devrait intervenir le 1<sup>er</sup> novembre 2005.

Les caractéristiques de cette société sont les suivantes :

STUDEC  
51 bis rue Piat  
75020 Paris  
Société Anonyme au capital de 1.020.341 €  
RDC Paris B 562 101 626  
Numéro d'identité : 562 101 626 00389

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur cette cession au profit de la société STUDEC, en rappelant que l'intérêt principal est de recentrer l'activité de la société dans les domaines qu'elle maîtrise parfaitement et en même temps de récupérer des capitaux pour consolider ces activités et leur développement.

Il offre ensuite la parole aux administrateurs.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, approuve le principe de cette cession et autorise Monsieur **PATRICK SENAC** à effectuer toutes opérations pour la mener à son terme.

**A cet effet, il lui donne tous pouvoirs pour signer tous actes, recevoir toutes sommes et généralement faire le nécessaire.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **II – DEMISSION DE Monsieur MERCE Pierre Jean de son poste de Directeur Général Délégué.**

Monsieur MERCE Pierre Jean, expose qu'en raison de la reprise de son contrat de travail par la société STUDEC, il ne peut plus exercer les fonctions de DIRECTEUR GENERAL DELEGUE au sein de la société ON LINE SERVICE.

Le Conseil en prend acte et le remercie pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de son mandat.

Après en voir, délibéré le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas remplacer Monsieur MERCE Pierre Jean au poste de Directeur Général Délégué, en conséquence Monsieur SENAC Patrick assurera seul les fonctions de direction de la société en qualité de Président et Directeur Général.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le Président et un autre administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR


